FICHE DE POSTE n°1 OUVERT AU RECRUTEMENT

d’un-e MAÎTRE-SSE de CONFÉRENCES ASSOCIÉ-E

**Année 2020-2021 – 1ère année - 2ème semestre**

|  |
| --- |
| **École nationale supérieure d'architecture de : Paris-Belleville**  **Poste de : Maître-sse de conférences associé-e**  **Groupe de disciplines : Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine**  **Discipline : Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine** |

|  |
| --- |
| **Domaine Fonctionnel : Enseignement supérieur - Recherche** |

|  |
| --- |
| **I / Contexte**  Présentation générale de l’École, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :  Les principes fondateurs :  La formation repose sur un ensemble de principes fondateurs qui constituent le projet pédagogique de l’École :   * Un enseignement nécessairement pluridisciplinaire. * Un socle commun constitué d’enseignements fondamentaux, comprenant notamment la maîtrise des moyens de représentation de l’espace (du dessin à la main aux outils informatiques), la théorie, l’histoire de l’architecture, la construction et les sciences humaines et sociales. * Une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique. Option fondatrice de l’École, elle repose sur l’implication du corps enseignant dans des activités de recherche et permet l’actualisation des savoirs enseignés. * Une primauté donnée au projet architectural et urbain.   L'École attache une grande importance au lien entre l'enseignement et la pratique.  Elle porte autant d'attention à l'architecture d'édifices qu'à l'architecture urbaine et à l'architecture des territoires, au patrimoine, à sa réhabilitation qu'à la création (mémoire et projet), à la forme qu'aux techniques constructives (elle organise un double cursus architecture-ingénierie avec le CNAM), à la responsabilité sociale de l'architecte.  Elle fait clairement le choix de ne pas créer une filière professionnalisante en 1er ou en 2ème cycle, mais de dispenser un enseignement continu, progressif (Licence) puis cumulatif du projet sous toutes ses formes, durant les années qui mènent aujourd'hui au diplôme d'État d'architecte, permettant ainsi à chaque étudiant-e de participer de manière active à la construction de son propre parcours d’études. Elle développe, en coopération avec d’autres établissements, des formations de spécialisation et d'approfondissement après le diplôme, avec un DSA Architecture et projet urbain, un DSA Architecture et risques majeurs, un DSA Architecture et patrimoine et un DSA Architecture et maîtrise d’ouvrage, mais aussi récemment, avec un Mastère Architecture et scénographies. De plus, elle offre une formation doctorale au sein de l’École doctorale Ville, Transports et Territoires de la Comue Université Paris-Est dont elle fait partie.  Présentation des activités de recherche scientifique de l’École :  Dès sa fondation, l'École a voulu instaurer un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique et c'est pour cela que, dès cette époque, elle souhaitait que les enseignant-e-s mènent parallèlement à leurs pratiques pédagogiques des recherches théoriques. C'est cela qui a conduit à la création d’une équipe de recherche IPRAUS (Institut Parisien de Recherche Architecture Urbanistique Société) composante d'une Unité Mixte de Recherche.  L’IPRAUS a associé et confronté, dès sa création en 1986, les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l’homme et de la société. La démarche sollicite la complémentarité des disciplines et de leurs postures méthodologiques autour d’un objet commun : l’espace architectural de la ville, considéré dans son rapport dialogique aux organisations des sociétés et à travers ses processus de production. Une telle position permet l’acquisition de savoirs et d’outils conceptuels spécifiques, ainsi que la production de connaissances relevant de la discipline architecturale.  Depuis le 1er janvier 2010, l’IPRAUS fait partie de l’Unité Mixte de Recherche AUSser - Architecture, Urbanisme, Société : Savoirs, Enseignement, Recherche - UMR 3329 CNRS / Ministère de la Culture. L’IPRAUS est en outre équipe d’accueil de l’École doctorale Ville, Transports et Territoires de la Comue Université Paris-Est à laquelle est associée l’Ensa de Paris-Belleville. Il participe au laboratoire d'excellence Futurs Urbains.  Les axes de recherche communs à l’IPRAUS et à l’UMR AUSser sont les suivants :  Thème 1 : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions ;  Thème 2 : Territoires et paysages en transition(s) ;  Thème 3 : Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales ;  AsiaFocus - Architecture et villes d’Asie.  Liaisons hiérarchiques :  Le directeur et la directrice des études exercent la responsabilité de la définition de la charge du service (160 heures pour le 2ème semestre).  Liaisons fonctionnelles :  La personne candidate doit travailler en excellente coopération avec les enseignant-e-s du premier cycle. |

|  |
| --- |
| **II / Missions et activités principales de l'enseignant-e :**  Charges pédagogiques : 160 heures au second semestre 2020-2021.  Enseignements à assurer :  L’enseignant-e sera appelé-e à exercer ses fonctions dans le cadre de l’enseignement collégial du projet architectural et urbain en 1ère année de Licence, en partenariat avec les 3 enseignant-e-s-chercheur-e-s, qui en assument actuellement la direction et la responsabilité, et au sein même d’une équipe enseignante constituée en tout de 12 personnes, encadrant la totalité de la promotion, soit environ 160 étudiant-e-s.  Le studio de projet de L1 S2 s’intitule *Usages d’un lieu*. L’enseignant-e recruté-e devra contribuer à l’apprentissage des différents modes de représentation de l’espace architectural, urbain et paysager (codes, outils, échelles…) et des pratiques de ces représentations. Il s’agit également d’appréhender progressivement, sous forme d’exercices cumulatifs par séquence, la conception architecturale et urbaine dans ses différentes composantes (forme, structure, lumière, usages…). Dans ce studio d’initiation au projet, à sa construction et à sa matérialisation dans un site constitué, chaque séquence d’exercices comprend une double dimensions architecturale et urbaine, dont l’approche pédagogique associe relevé, analyse et projet.  Parallèlement, collégialement et de façon hebdomadaire, l’enseignant-e devra suivre et encadrer les travaux d’un groupe d’étudiant-e-s (examens critiques des propositions), rédiger des exercices et assurer des interventions magistrales. Il s’agit à la fois de participer aux apports théoriques et critiques utiles à la démarche de conception architecturale et urbaine, précisant les notions abordées dans le projet et/ou les modes et techniques de représentation mobilisés, de construire et de présenter des restitutions des corrections des exercices, d’organiser des jurys, d’évaluer les travaux et de les exposer. Il-Elle sera fortement impliqué-e dans les charges d’organisation et de préparation de l’enseignement (réunions préparatoires des séquences d’exercices, jurys d’exercices, préparation de l’examen final, jury de fin d’année…).  Voir la fiche pédagogique sur le site Internet de l’ENSA de Paris-Belleville p. 18.  <https://www.paris-belleville.archi.fr/app/uploads/2020/10/Livret-1re-ann%C3%A9e-1.pdf>  Autres tâches :  L’enseignant-e sera appelé-e à participer aux jurys d’autres studios et de PFE. |

|  |
| --- |
| **III / Titres ou diplômes requis :**  Architecte DPLG ou ADE HMONP.  L’enseignant-e doit remplir l’une des conditions suivantes (Article 1, Chapitre 1er du décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des Ensa) :   * **1**° Justifier d’une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d’architecture autre qu’une activité d’enseignement, d’une durée d’au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l’année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé ; * **2**° Détenir l’un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l’article 31 du décret n°2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d’architecture ; * **3**° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l’établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d’architecture et modifiant le code de l’éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d’enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d’enseignement supérieur ou de recherche. |

|  |
| --- |
| **IV / Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :**  Architecte DPLG ou ADE HMONP.  Compétences techniques :  La personne candidate doit justifier de compétences et d’expériences dans l’enseignement du projet architectural et urbain et notamment en Licence ; elle a une expérience active du projet, mettant les acquis de sa propre pratique professionnelle au service de la pédagogie.  Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées) :   * Capacité à travailler de manière collégiale avec un groupe interdisciplinaire d’enseignant-e-s. * Expérience solide de l’enseignement du projet architectural et urbain, notamment en premier cycle. * Capacité à assurer des cours magistraux. * Capacité à enseigner en présence des étudiant-e-s ou à distance. * Bonne connaissance critique et professionnelle des enjeux contemporains et des pratiques du projet d’architecture. * Maîtrise du dessin à la main, des outils et des modes de représentation. * Capacité à s’investir dans la valorisation et la diffusion des travaux des étudiant-e-s de 1ère année (expositions, publications…). * Pratique de la maîtrise d’œuvre consolidée en relation avec les thématiques abordées dans le studio de projet de 1ère année.   Savoir-être (compétences comportementales) :   * Capacité à transmettre des savoirs et des savoir-faire aux étudiant-e-s. * Maîtrise de méthodes de correction, dont l'objectif est de développer chez les étudiant-e-s un esprit critique. * Sens de l’écoute et d’adaptation aux rythmes et niveaux d’étudiant-e-s aux profils variés. * Capacité à s’intégrer dans un groupe d’enseignant-e-s déjà en place, à travailler en équipe, tout en apportant ses compétences propres, faisant preuve d’initiatives et étant force de propositions. * Implication et investissement régulier chaque semaine. Disponibilité indispensable tous les mardis (1 journée) et les vendredis (1/2 journée).   Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions   * Poste à pourvoir à la rentrée du 2ème semestre de l’année universitaire 2020-2021. Début des enseignements le lundi 8 février 2021. * Le contrat proposé sera établi pour l'année universitaire 2020-2021, les possibilités de renouvellement ne sont pas connues à l’heure actuelle.   Profil du-de la candidat-e recherché-e (le cas échéant) :   * Pédagogue averti-e (expérience d'enseignement requise) et praticien-ne expérimenté-e. |

|  |
| --- |
| **V/ Informations et envois des candidatures**  Dossier numérique sous forme d’un fichier pdf à adresser :  À l’attention de :  Monsieur François Brouat - directeur de l’Ensa de Paris-Belleville  À l’adresse suivante :  recrutement-enseignants@paris-belleville.archi.fr  Contenu du dossier numérique :  Le dossier de candidature devra comporter un CV, une note pédagogique synthétisant les expériences et les réflexions sur la question de l’enseignement du projet architectural et urbain et proposant des enseignements à assurer, répondant précisément au profil de poste précité (3 pages maximum), ainsi qu'un livret de références de travaux. Ce dossier de candidature devra être envoyé uniquement par voie dématérialisée sous la forme **d’un seul fichier pdf**.  Calendrier :  Date limite de réception des candidatures **au plus tard le dimanche 22 novembre à minuit**. **Les dossiers reçus au-delà de cette date ne seront pas retenus**. (Pré-sélection sur dossiers pour une éventuelle audition).  L’entretien des personnes candidates pré-sélectionnées aura lieu dans **la semaine 50**, en présentiel, dans les locaux de l’école ou en distanciel, en fonction des règles sanitaires en vigueur. Elles seront averties qu’elles sont retenues à un oral **au plus tard le vendredi 4 décembre 2020**.  **La rentrée aura lieu lundi 8 février 2021 au matin.** |

Date de mise à jour de la fiche de poste : 04 novembre 2020.